



ECOLE STE-MARIE  
Enseignement spécialisé de types 1 et 8  
Place Merlot, 5 4100 Seraing  
Tél/Fax : 04 336 04 30  
Site : [www.sainte-marie-seraing.be](http://www.sainte-marie-seraing.be)



# Carnet d'information

**A lire Attentivement et à conserver**





ECOLE STE-MARIE  
Enseignement spécialisé de types 1 et 8  
Place Merlot, 5 4100 Seraing  
Tél/Fax : 04 336 04 30  
Site : [www.sainte-marie-seraing.be](http://www.sainte-marie-seraing.be)

Madame, Monsieur, Chers parents,

En ce début septembre, l'équipe éducative et moi-même avons l'immense plaisir de souhaiter une excellente année scolaire à votre enfant.

Nous espérons que celle-ci lui permettra de s'épanouir dans un environnement que nous souhaitons être accueillant pour CHACUN.

Nous souhaitons aussi de tout cœur la bienvenue aux nouveaux dans notre école et nous espérons qu'ils s'y adapteront au mieux ! Quant aux anciens, c'est avec plaisir que nous les retrouvons après ces deux mois de vacances.

A la suite de ce mot d'introduction, vous trouverez une série d'informations et de recommandations **nécessaires** au bon déroulement de cette nouvelle année scolaire. Nous vous invitons à prendre connaissance de ce carnet avec votre enfant et à le **conserver** afin d'y avoir recours, si besoin, dans les semaines et les mois à venir.

Je tiens, une nouvelle fois, à réaffirmer notre volonté de rester à votre écoute et attentifs aux besoins de votre enfant.

Le changement de direction amène une petite particularité : deux Madames Boulanger dans le bureau. Ceci risque de compliquer l'efficacité de nos interventions par une perte de temps évidente à savoir laquelle des deux est concernée par la demande.

C'est pourquoi, afin de pouvoir mieux répondre à vos attentes, et d'y répondre plus rapidement, il vous est demandé de **préciser directement à quelle Madame Boulanger vous désirez parler**, lors de vos appels.

Notre efficacité en sera meilleure. Merci de votre compréhension

Dans ce sens, Madame BOULANGER, notre assistante sociale, et moi-même, seront vos PREMIERES interlocutrices.

N'hésitez pas à prendre contact avec nous pour toute question relative au fonctionnement de l'école, pour toute information ou demande concernant, de manière plus spécifique, la scolarité de votre enfant mais aussi pour tout domaine dans lequel l'école pourrait vous être d'une aide quelconque .

# Congés scolaires



→ Le mercredi 27 septembre 2017	Fête de la Com. Franc.
→ Du lundi 30 octobre 2017 au vendredi 3 novembre 2017	Congé de Toussaint
→ Du lundi 25 décembre 2017 au vendredi 5 janvier 2018	Vacances de Noël
→ Du lundi 12 février 2018 au vendredi 16 février 2018	Congé de Carnaval
→ Du lundi 2 avril 2018 au vendredi 13 avril 2018	Vacances de Pâques
→ Le mardi 1er mai 2018	Fête du travail
→ Le jeudi 10 mai 2018	Ascension
→ Le lundi 21 mai 2018	Pentecôte

*Les vacances d'été débutent le lundi 2 juillet 2018.*

**Trois journées pédagogiques sont programmées durant cette année scolaire. Les dates vous seront communiquées dans le courant de l'année**

# Agenda



- Mardi 19 septembre : Réunion de parents à 19h00
- Jeudi 26 octobre : Halloween
- Vendredi 24 novembre : Souper St-Nicolas à 18h00 (boulets-frites)
- Mardi 5 décembre : Visite de st-Nicolas
- Lundi 19 décembre : Réunion de parents et remise des bulletins
- Jeudi 8 février : Carnaval à l'école
- Mardi 6 mars : Photos
- Lundi 26 mars : Bulletins et réunion de parents
- Samedi 23 juin : Spectacle de fin d'année
- Lundi 25 juin : Remise des bulletins

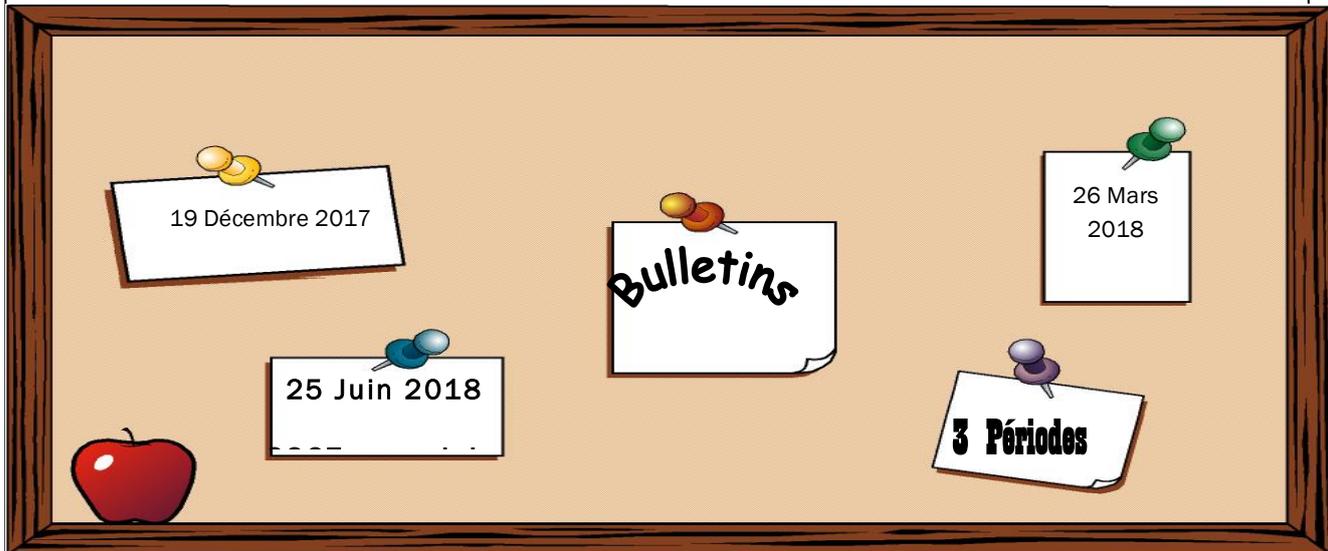
Lundi 12 septembre:	19h: réunion de rentrée pour les parents
Mardi 27 septembre:	Fête de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Jeudi 29 septembre:	Célébration de rentrée Marche parrainée
Semaine du 03 au 07 octobre:	Marche parrainée en fonction de la météo
Vendredi 21 octobre:	Courir pour la forme
Vendredi 28 octobre:	Journée « Halloween »: grand jeu le matin et fête l'après-midi
Vendredi 25 novembre :	Souper de Saint-Nicolas
Mardi 06 décembre :	Visite de Saint-Nicolas à l'école
Lundi 19 décembre	Bulletins et réunion de parents
Mardi 20 décembre:	Ateliers de Noël et célébration de Noël
Jeudi 02 et vendredi 03 février:	Journées de formation pédagogique
Lundi 20 février:	Célébration des Cendres
Jeudi 23 février:	Fête de Carnaval à l'école (P.M.)
Lundi 27 mars:	Bulletins et réunion de parents
Vendredi 31 mars:	Célébration de Pâques
Lundi 17 avril:	Lundi de Pâques
Lundi 01 mai:	Fête du travail
Lundi 08 mai:	Fort Boyard
Jeudi 11 mai :	Journée sportive 5/6
Vendredi 19 mai:	Journée sportive 3/4
Mardi 23 mai:	Journée sportive 1/2
Samedi 24 juin :	Fête de fin d'année
Lundi 26 juin :	Bulletins+ réunion de parents
Vendredi 30 juin :	Début des vacances

**La présence des parents est vivement souhaitée à toutes les réunions de parents. Merci d'avance !**

# Agenda



**La présence des parents est vivement souhaitée à toutes les réunions de parents. Merci d'avance !**

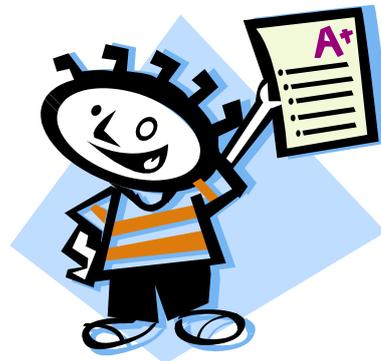


**Evaluer, c'est former.**

**C'est aussi communiquer ...**

Où en suis-je ?  
Qu'est ce que je  
sais faire ?

Quelles sont mes  
ressources ?



Concrètement, via le bulletin, l'évaluation aura comme objectifs de:

- Faire un bilan des compétences acquises
- Vérifier où en est l'élève
- Guider l'élève dans ses apprentissages
- Dégager ses forces et ses faiblesses

**Merci de le signer à chaque fois après avoir pris connaissance et de le remettre au (à la) titulaire dès la rentrée !**

8 : 35

**Les cours débutent le matin à 8h35 et les élèves se rendent seuls en classe accompagnés de leur titulaire.**

**Les parents sont invités à ne pas stationner dans la cour de récréation et à quitter l'enceinte de l'école dès le coup de sonnette.**

**Toute arrivée tardive perturbe les cours et empêche un bon déroulement de ceux-ci quels qu'ils soient.**

**En cas de retard, l'élève doit se présenter au bureau avant de rejoindre sa classe.**

15 : 20

**Le retour en car a lieu à 15h20.**

**De manière à ne pas perturber les rangs, les parents attendent leur enfant à l'extérieur de l'école.**



**Personne n'est autorisé à pénétrer dans les bâtiments de l'école sans s'être**

**présenté au bureau de la direction ou de l'assistante sociale !**

**Les parents ne peuvent se rendre dans la classe de leur enfant durant les heures de cours sans être passé par le bureau de la direction ou de l'assistante sociale.**

**Le local classe est le domaine de votre enfant et de son enseignant.**

**Dès lors, au moment de la rentrée en classe ou en cas de retard, merci de laisser votre enfant rejoindre SEUL son local afin de ne pas perturber la classe .**

**Toute information à transmettre à un élève se fait auprès de la direction ou de l'assistante sociale qui relayera celle-ci auprès du titulaire.**

**Les enseignants sont à votre disposition AVANT et APRES les cours.**

**Merci de prendre un rendez-vous avec celui-ci via le journal de classe.**

**La direction reste à votre disposition.**

**Merci de prendre un rendez-vous pour une question d'organisation.**

**04 /336.04.30 - Seraing    04/380.10.55 - RAMIOUL**

**8 : 45**

**Les cours débutent le matin à 8h45 et les élèves se rendent seuls en classe accompagnés de leur titulaire.**

**Les parents sont invités à ne pas stationner dans la cour de récréation et à quitter l'enceinte de l'école dès le coup de sonnette.**

**Toute arrivée tardive perturbe les cours et empêche un bon déroulement de ceux-ci quels qu'ils soient.**

**15 : 10**

**La sortie des cours a lieu à 15h10.**

**De manière à ne pas perturber les rangs, les parents attendent leur enfant à l'extérieur de l'école.**



**Pour les cours d'éducation physique, il est demandé que votre enfant soit en possession d'une tenue complète**

**(tee-shirt, short ou éventuellement maillot pour les filles et pantoufles de gymnastique)**

**Cette tenue demeurera dans le casier de la classe prévu à cet effet et sera repris pour lavage à la veille de chaque congé scolaire.**

**Au même titre que les autres cours, le cours d'éducation physique est obligatoire.**

**Dès lors toute dispense devra être justifiée par un mot au journal de classe.**

**Les dispenses de plus longue durée seront, quant à elles, justifiées par un certificat médical.**

**Merci pour votre compréhension.**



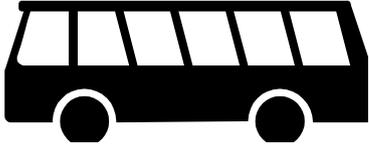


Les repas chauds seront  
assurés cette année  
scolaire à partir du

LUNDI 11 SEPTEMBRE

# Procédure

- . Les menus seront à votre disposition sur le site de l'école : [www.sainte-marie-seraing.be](http://www.sainte-marie-seraing.be)
- . Chaque semaine votre enfant passera commande au plus tard le jeudi via un petit coupon qui se trouvera dans le journal de classe de votre enfant..
- . LE PAYEMENT ( 2,90 € ) SE FAIT en même temps que la commande au plus tard le JEUDI pour



# Transports Transports Scolaires

- ☛ Le personnel d'accompagnement est affecté pour aider et surveiller les enfants au cours du transport.  
Les convoyeurs et convoyeuses **NE PEUVENT QUITTER le car.**
- ☛ Les véhicules sont soumis à un contrôle technique régulier.
- ☛ Les transporteurs sont soumis et doivent respecter un cahier des charges, assorti de sanctions.
- ☛ En tant que parents, vous avez également un rôle à jouer : être prêt à temps le matin, accueil de votre enfant au retour, comportement respectueux à l'égard des chauffeurs et convoyeurs, recommandations à l'enfant...



## Objectif: Bus



Nous insistons tout particulièrement sur le fait qu'un non respect de ce règlement peut entraîner une exclusion temporaire, voire définitive, des transports scolaires.

**CHACUN** veillera donc à rendre ce SERVICE le plus agréable possible pour TOUS

Si votre enfant doit rester longtemps dans le car au retour, pouvez-vous lui donner une collation qu'il mangera à l'école avant de partir !! Merci pour lui !

L'utilisation des GSM, MP3,  
consoles de jeux ...

est STRICTEMENT  
interdite au sein de  
l'école

**Dès l'entrée à l'école tout appareil de ce type sera éteint et rangé  
de manière à ne pas être visible.**

**Le non respect de cette consigne entraînera la confiscation  
immédiate de celui-ci qui sera remis uniquement aux parents  
après convocation à l'école.**

**L'école décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou  
dégradation de ce type d'appareil.**

**De plus, tout échange (vêtement, objet, ...) dans le cadre de  
l'école est STRICTEMENT INTERDIT.**

